



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2025

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal	:	49
Membres en exercice	:	49
Membres présents	:	39
Membres excusés et représentés	:	9
Membres absent non représenté.....	:	1



La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Pierre-Michel DELECROIX,

Questions orales

Groupe Saint-Maur Écologie Citoyenne

1/- En reconnaissant l'horreur des attaques terroristes du 7 octobre, le droit d'Israël à se défendre selon le droit international et en soutenant l'exigence la libération de tous les otages, la Ville peut-elle organiser un rassemblement citoyen appelant d'urgence à la fin du désastre humanitaire à Gaza et à la protection des civils ?

Groupe Saint-Maur Avenir

1/- Où en êtes-vous du plan de révision du stationnement ?

Groupe Saint-Maur Écologie Citoyenne

2/ -La ville envisage-t-elle d'adopter des mesures spécifiques pour limiter davantage l'exposition des enfants au cadmium dans les repas scolaires, en augmentant la part d'alimentation d'origine biologique, notamment pour les céréales et les légumes par un partenariat à initier avec la filière bio, en adaptant le choix des ingrédients et en renforçant le suivi des approvisionnements ?

1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

Désigne Carole DRAI, Secrétaire de séance.

Unanimité

Étaient présents: M. Pierre-Michel DELECROIX, Maire, Mme Carole DRAI, M. Germain ROESCH, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, Mme Yasmine CAMARA, M. Cédric LAUNAY, Mme Hélène LERAITRE, M. Philippe CIPRIANO, Mme Dominique SOULIS, M. Gilles CHERIER, Mme Agnès CARPENTIER, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Pascale MOORTGAT, Maire-Adjoints.

M. Jean-Marc BRETON, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Pierre FERRERO, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Josseline VESCHAMBRE, Mme Céline VERCELLONI, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Hélène FEO, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés:

M. Sylvain BERRIOS qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Marc COHEN qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, Mme Florentine RAFFARD qui a donné pouvoir à M. Julien KOCHER, M. Claude SOUSSY qui a donné pouvoir à M. Germain ROESCH, Mme Sandra HOSSEINI qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON, Mme Charlotte MARTIN qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, M. Vincent PUIG qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI, Mme Lydia DE LISE qui a donné pouvoir à M. Téo FAURE, Mme Nadia GRONDIN qui a donné pouvoir à M. Fabrice CAPRANI.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Etait absent non représenté : M. Laurent DUBOIS.

Au cours de la séance : Mme Anne-France LAVIROTTE sort au point N°6, puis entre au point n° 9, M. Germain ROESCH sort au point n° 9, puis entre au point n°11, M. Julien KOCHER sort au point n°13, puis entre au point n°16, Mme Nadia LECUYER sort au point n° 16, puis entre au point n°19, Mme Achraf ATALLAH sort au point n°19, puis entre au point n°22, Mme Jacqueline LAVAL sort au point n°25, puis entre au point n°30, M. Cédric LAUNAY sort au point n°27, puis entre au point n°33.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 mai 2025**

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 22 mai 2025.

Unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

3. **Rapport d'activité de services municipaux pour l'année 2024**

Prend acte de la communication du rapport d'activité des services municipaux pour l'année 2024.

Dont acte

4. **Prévention et gestion des risques : approbation du projet de convention autorisant la BSPP à organiser des exercices sur le site de l'ancienne usine des eaux**

APPROUVE le projet de convention autorisant la BSPP à organiser des exercices sur le site de l'ancienne usine des eaux.

Unanimité

FINANCES COMMUNALES

5. **Approbation du compte de gestion de l'exercice 2024**

Approuve le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2024, conforme au compte administratif ;

Emet un avis favorable sur le compte de gestion présenté pour l'exercice 2024, par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Unanimité

6. **Compte administratif de l'exercice 2024 : budget principal**

Approuve le compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal ;

Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec des écritures du comptable public relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	151 173 471,60 €	164 057 465,89 €
INVESTISSEMENT	39 452 062,35 €	35 576 341,20 €

Majorité

37 Pour

8 Contre (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, Mme Hélène FEO, M. Matthieu FERNANDEZ)

7. **Affectation définitive du résultat de l'exercice 2024 : budget principal**

Affecte définitivement le résultat 2024 du budget principal soit **12 883 994,29 €** :

- ✓ **en investissement pour 8 124 641,45 € ;**
- ✓ **en fonctionnement pour 4 759 352,84 €.**

Précise que cette affectation a été incluse de manière provisoire dès le budget primitif 2025.

Majorité

39 Pour

8 Abstentions (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, Mme Hélène FEO, M. Matthieu FERNANDEZ)

8. **Attribution des subventions aux associations sur le budget de la ville (exercice 2025)**

Approuve l'attribution, au titre de l'année 2025, de subventions aux associations selon la répartition figurant dans le tableau ci-après annexé,

Demande à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier à entête, carte d'adhérents, etc...) la mention : « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés »,

Dit que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000€ devront signer une convention d'objectifs et de moyens définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, et cela préalablement au versement des fonds,

Unanimité

Ne prend pas part au vote Mme Jacqueline VISCARDI

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

9. **Bilan de formation des élus 2024**

Prend acte de la tenue d'un débat sur les actions de formation des élus.

Prend connaissance de l'absence d'actions de formation suivies par les élus municipaux au cours de l'année 2024.

Dont acte

10. **Mise à disposition d'agents de la ville auprès des associations sportives**

Approuve les conventions de mise à disposition d'agents au bénéfice des associations « Stella Saint-Maur Handball » (annexe 1) et « les Bagaudes » (annexe 2) et dont la liste figure en annexe 3.

Dit que ces mises à disposition seront concrétisées par arrêté du Maire et ceci après accord des agents concernés.

Autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint(e) délégué(e), à signer les conventions qui prennent effet respectivement du 1^{er} septembre 2025 et jusqu'au 31 août 2026 pour l'une et du 1^{er} septembre 2025 au 20 juin 2026 pour l'autre.

Unanimité

11. **Modification du tableau des effectifs des emplois permanents**

Approuve l'ensemble des modifications apportées au tableau des effectifs des emplois permanents, présentées en annexe 1, avec effet au **1er juillet 2025**.

Dit que ces modifications seront intégrées au tableau des effectifs des emplois permanents présenté annuellement lors de l'adoption du prochain budget primitif 2026.

Dit que les crédits nécessaires à l'application de ces mesures sont prévus et inscrits au budget de l'exercice en cours.

Majorité

40 Pour

8 Abstentions (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, Mme Héléne FEO, M. Matthieu FERNANDEZ)

12. **Adhésion à la mission d'intérim territorial du CIG Petite Couronne**

Approuve la convention d'adhésion à la mission d'intérim territorial du CIG Petite Couronne de la région d'Ile de France présentée en annexe 1.

Dit que la présente convention prendra effet à la date de sa signature et se poursuivra pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit son adoption, conformément à son article 7.

Autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint(e) délégué(e) à signer la convention jointe en annexe 1 et l'ensemble des pièces afférentes à l'exécution des modalités de participation et de remboursement des frais de fonctionnement.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget aux articles et chapitres concernés des années considérées.

Unanimité

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

13. **Avis sur le projet "CDG & VOUS 2035-2050" (soumis à concertation par le Groupe Aéroports de Paris) et demande de réduction du trafic aérien**

Rappelle que la ville de Saint-Maur-des-Fossés est survolée (à altitude et fréquence variables) par des avions en provenance ou à destination, notamment, des aéroports franciliens (Charles-de-Gaulle, Le Bourget, Orly) et des aérodromes environnants, et que l'exploitation raisonnée de ces trajectoires courantes ne devrait pas générer de nuisances pour les Saint-Mauriens ; or, le ressenti se dégrade par endroits et par périodes ;

Déclare avoir pris connaissance du projet « CDG & VOUS », soumis à concertation par le Groupe ADP (Aéroports de Paris) du 08 avril au 08 juillet 2025, qui porte sur « *la vision d'aménagement de Paris-Charles de Gaulle à horizon 2035-2050* », dont l'objectif est de réconcilier développement et décarbonation, croissance et sobriété, et qui s'appuie sur cinq axes : *Une grande gare multimodale au service du territoire, Des aménagements phasés et modulaires, L'optimisation des activités de fret, L'immobilier durable pour la qualité de vie et l'emploi, Un hub énergies bas carbone* ;

Constate qu'il s'agit d'accompagner la croissance du trafic aérien qu'ADP estime modérée : par rapport à 2019, le nombre de mouvements commerciaux (vols passagers et vols « tout cargo ») aura augmenté de 7% en 2035 et de 19% en 2050 (avec ce projet) atteignant 592 000, et le nombre de passagers aura augmenté de 16% en 2035 et de 38% en 2050 (avec ce projet) atteignant 105 millions ;

Considère à ce stade que certains sujets nécessitent des éclaircissements, notamment :

- la répartition des mouvements selon les périodes jour/soir/nuit (dont cœur de nuit), en 2019 et avec projets à horizon 2035 et 2050, et en distinguant les mouvements passagers et les mouvements « tout cargo »,
- le nombre de passagers en correspondance sur la plateforme (notamment d'avion à avion),
- les raisons de la forte hausse prévisionnelle des mouvements « tout cargo »,
- l'estimation de l'évolution du trafic routier en nombre de véhicules (et pas seulement en part modale) et l'impact sur le trafic poids lourds (hors plateforme) du « quasi doublement » du tonnage de fret transporté par avion d'ici 2050,
- le nombre d'aéronefs par classe acoustique qui se sont posés à CDG sur quelques années de référence afin d'apprécier l'évolution du pourcentage par classe et l'impact éventuel

- de la modulation par ADP des redevances d'atterrissage selon la performance acoustique des aéronefs (ainsi que la marge de manoeuvre dont dispose encore ADP pour augmenter ces redevances dans le respect du dispositif réglementaire),
- l'actualisation des prévisions de renouvellement des flottes avions et du parc automobile compte tenu de l'état du marché depuis les études produites,
 - « l'écosystème hydrogène », la maturité de la filière technologique, les conséquences du retard annoncé de l'avion à hydrogène sur les prévisions de réduction du bruit et des émissions polluantes du trafic aérien, la classification réglementaire dont relèverait l'éventuelle usine à hydrogène (au titre des installations classées pour la protection de l'environnement),
 - la maîtrise de l'approvisionnement en carburants d'aviation durables (notamment via une filière française à développer) pour tendre vers une souveraineté énergétique en ce domaine,
 - l'implantation du solaire photovoltaïque en partie hors de la plateforme CDG,
 - la superficie des « réserves foncières limitées », le décompte des « espaces végétalisés » et l'état exact de l'imperméabilisation résiduelle due aux projets (après impacts des opérations de désimperméabilisation),
 - l'appréciation de la conformité aux seuils réglementaires (ou recommandés) des concentrations (ou dispersions) de certains polluants atmosphériques, et de la baisse réelle des niveaux de bruit (et pas seulement des populations fortement exposées à la gêne sonore),
 - la synthèse des « enjeux-impacts » (sous forme de tableau récapitulatif global) ;

Note que les prévisions de croissance « modérée » du trafic aérien par ADP comportent un certain « niveau d'incertitude » et que les principaux facteurs de réduction des nuisances sonores et émissions de polluants présentés par ADP relèvent de sources extérieures à ADP et ont donc une temporalité et un contenu incertains (notamment le renouvellement des flottes et l'optimisation des procédures opérationnelles de navigation) ;

Estime que, *à court terme*, pour la santé des riverains survolés comme pour l'environnement, c'est la *réduction* du trafic aérien qui doit être la priorité (en parallèle d'autres leviers), et que l'ensemble des acteurs concernés par la réglementation, la régulation et l'exploitation du transport aérien (Etat, gestionnaires des plateformes aéroportuaires, compagnies aériennes de passagers et de fret, loueurs-affréteurs d'avions, avionneurs, etc) doit s'investir davantage pour réduire *à court terme* les impacts générés par cette activité sur la qualité de vie des populations et sur le climat ;

Demande (notamment dans le cadre du système aéroportuaire cohérent que forment Charles de Gaulle, Le Bourget et Orly) la mise en œuvre rapide des actions suivantes :

- A l'aéroport Charles de Gaulle : le renforcement du dispositif de modulation des redevances d'atterrissage selon la performance acoustique des aéronefs, le durcissement des interdictions d'atterrissage-décollage des avions les plus bruyants (de jour comme de nuit), la réduction des vols de nuit (entre 22h et 06h) et l'étude d'un couvre-feu et d'un plafonnement du nombre de créneaux annuels (par exemple à hauteur de 440 000) ;
- A l'aéroport d'Orly, l'extension du couvre-feu (à minima de trente minutes dans le cadre de l'actuelle étude d'impact selon l'approche équilibrée, et à terme de 22h30 à 07h au lieu du 23h30 à 06h actuel) et la réduction du nombre maximum de *créneaux* annuels autorisés (par exemple à hauteur de 215 000 au lieu des 250 000 actuels) afin de ne pas dépasser 200 000 *mouvements* annuels au lieu de 250 000 possibles ;
- A l'aéroport du Bourget : la maîtrise du trafic, le recours à des avions moins bruyants, ainsi que des dispositifs contraignants pour limiter les nuisances de l'aviation d'affaires, et l'étude d'un couvre-feu ;
- La limitation des dérogations au couvre-feu et le renforcement des sanctions en cas de non-respect du couvre-feu ou des restrictions nocturnes et des couloirs aériens ;
- L'accélération de la mise en œuvre de procédures opérationnelles de navigation aérienne plus respectueuses des populations survolées (dont les approches en descentes continues) pour tous les types de vols (passagers et cargo) ;
- L'étude d'une modification de certaines trajectoires aériennes pour limiter les impacts sur les territoires survolés en zone urbaine dense de la métropole francilienne ;

- L'accélération du renouvellement des avions passagers et cargo (pour la réduction du bruit, l'amélioration de la qualité de l'air et de meilleures performances énergétiques), le cas échéant via une corrélation avec les créneaux accordés ;
- L'adoption des recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé (datant déjà de 2018) comme nouvelles valeurs limites réglementaires du bruit aérien à savoir maximum 45 dB(A) pour l'indicateur Lden (au lieu de 55) et 40 dB(A) pour l'indicateur Ln (au lieu de 50) ;
- L'accélération de l'élaboration de nouveaux indicateurs de bruit aérien (qui prennent en compte non pas le bruit moyen mais le bruit répétitif à partir des émergences / événements / pics de bruit) et la définition de nouvelles valeurs limites réglementaires sur cette base ;
- L'instauration d'un critère de moindre bruit des aéronefs comme critère préalable de sélection des compagnies autorisées en France à exploiter des services de transport aérien et à bénéficier de l'accès aux aéroports ;

Exprime sa crainte que l'aéroport d'Orly ne devienne (après le départ vers Charles-de-Gaulle de la majorité des activités de la compagnie Air France) une plateforme dédiée aux compagnies à bas coût dont le modèle d'exploitation peut se traduire par une optimisation maximale des créneaux, avec des impacts potentiels sur le nombre de mouvements et les dépassements de couvre-feu ;

Dit que la présente délibération sera versée à la concertation organisée par le Groupe ADP et sera adressée au Président de l'ACNUSA (autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires), au Préfet du Val-d'Oise (en charge de l'étude d'impact selon l'approche équilibrée de l'aéroport Charles-de-Gaulle), au Préfet du Val-de-Marne (qui a piloté l'étude d'impact selon l'approche équilibrée de l'aéroport d'Orly), et au Ministre des Transports, chacun au titre de son rôle dans le suivi de l'exploitation des aéroports franciliens, la régulation et la réglementation du trafic aérien ;

Unanimité

14. **Saint-Maur Ville durable : autorisation donnée au Maire, d'effectuer les démarches auprès du Fonds vert pour l'attribution d'aides "renaturation des villes et villages" pour le projet d'aménagement de la place de Molènes**

Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaire auprès du Fonds Vert pour l'attribution d'aides « renaturation des villes et villages » pour le projet d'aménagement de la place de Molènes.

Unanimité

15. **Saint-Maur Ville durable : autorisation donnée au Maire, d'effectuer les démarches auprès du Fonds vert pour l'attribution d'aides "renaturation des villes et villages" pour le projet d'aménagement des cours des écoles du Parc Est**

Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaire auprès du Fonds Vert pour l'attribution d'aides « renaturation des villes et villages » pour le projet d'aménagement des cours des écoles du groupe scolaire Parc Est.

Unanimité

16. **Approbation et mise en œuvre de la charte de l'arbre de Saint-Maur-des-Fossés**

REAFFIRME son attachement au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui permet la protection d'un urbanisme à taille humaine, constitutif d'un cadre de vie apaisé, et dispose notamment de la préservation de la trame bleue (la Marne), de la trame verte (les arbres) et de la trame brune (les espaces verts de pleine terre);

REAFFIRME dans ce cadre son attachement historique à la présence de l'arbre sur le territoire de la commune, et plus globalement à la trame verte ;

RAPPELLE l'importance du rôle de l'arbre en ville pour la qualité de vie car il rafraîchit l'air, embellit le cadre de vie et participe au bien-être des habitants, contribue à l'attractivité et au dynamisme économique local, réduit les risques d'inondation et contribue à préserver la qualité de l'eau de la Marne, constitue un habitat pour la biodiversité et contribue à lutter contre le réchauffement climatique en stockant le carbone ;

APPROUVE le projet de charte incitant chacun à agir en faveur de l'arbre à Saint-Maur selon un plan d'actions en quatre axes : Connaître, Protéger, Développer, Sensibiliser ;

AUTORISE le maire à signer tout document se rapportant à la charte de l'arbre.

Majorité

40 Pour

7 Abstentions (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téó FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, Mme Héléne FEO)

URBANISME - AMENAGEMENT

17. **Saint-Maur Ville apaisée: accord de la commune sur la modification du programme des équipements publics de la ZAC des Facultés**

DONNE SON ACCORD sur la modification du programme des équipements publics dont l'aménageur assure la maîtrise d'ouvrage, sur leur incorporation dans son patrimoine après réception, et sur sa participation au financement, selon tableau récapitulatif joint.

Unanimité

18. **Saint-Maur Ville apaisée: avenant n°1 au protocole tripartite de gouvernance et de conduite de l'opération d'aménagement de la ZAC des Facultés et autorisation de signature donnée au Maire**

APPROUVE l'avenant n°1 du protocole tripartite de gouvernance et de conduite de l'opération d'aménagement de la ZAC des Facultés à Saint-Maur des Fossés entre le Territoire, la Commune de Saint-Maur-des-Fossés et l'aménageur Grand Paris Aménagement.

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant au protocole ainsi que tout document y afférent.

Unanimité

19. **Rapport d'activité 2024 de la société Indigo dans le cadre de la délégation de service public du stationnement sur la voirie et en ouvrage**

Prend acte du rapport d'activité 2024 relatif de la Société INDIGO dans le cadre de la délégation de service public du stationnement sur voirie et en ouvrage.

Dont acte

DOMAINES

20. **Transfert de la voirie de l'impasse Saint-Louis dans le domaine public communal**

ACCEPTE, après enquête publique, le transfert d'office de l'emprise des voies et espaces communs ouverts à la circulation publique de l'impasse Saint-Louis à savoir, la parcelle EV130 et la partie non cadastrée de l'impasse telles que listées dans le dossier soumis à enquête publique ;

INCORPORE dans le domaine public communal l'emprise des voies et espaces communs ouverts à la circulation publique de l'impasse Saint-Louis à savoir, la parcelle EV130 et la partie non cadastrée de l'impasse telles que listées dans le dossier soumis à enquête publique ;

APPROUVE le plan d'alignement qui en résulte, lequel est identique aux limites cadastrales telles que présentées dans le dossier soumis à enquête ;

RAPPELLE que la délibération portant transfert éteint par elle-même tous droits réels et personnels existants sur les biens transférés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à la publicité foncière obligatoire ainsi que tous documents découlant du présent acte ;

RAPPELLE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois ainsi que des formalités de publicité foncière nécessaires.

Majorité

40 Pour

7 Abstentions (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, Mme Hélène FEO)

21. **Bilan des acquisitions et cessions immobilières de la Commune pour 2024**

Approuve le bilan des acquisitions et des cessions de la Commune pour l'exercice 2024.

Dit que ce bilan sera annexé au compte administratif de la Ville relatif à l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal prend acte de l'ensemble réalisé sur 2024.

Majorité

40 Pour

7 Abstentions (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, Mme Hélène FEO)

FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS

22. **Baignade dans la Marne à l'été 2025**

APPROUVE l'ouverture d'une baignade gratuite et surveillée dans la Marne, au Beach, du 13 au 27 juillet 2025.

Unanimité

23. **Présentation du rapport d'activité 2024 de l'U.C.P.A, relatif à l'exploitation du centre hippique municipal de Marolles-en-Brie**

Prend acte de la présentation du rapport d'activité pour l'année 2024 relatif à l'exploitation du Centre Hippique Municipal de Marolles-en-Brie.

Dont acte

24. **Tarifs applicables aux usagers du centre hippique municipal de Marolles-en-Brie**

Approuve la grille tarifaire, ci-après annexée, relative aux diverses prestations relevant du service public, applicables par le délégataire, dans le cadre de Délégation de service public consentie pour l'exploitation du centre hippique municipal de Marolles-en-Brie.

Dit que ces tarifs, valables pour l'année sportive 2025/2026, entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2025.

Majorité

41 Pour

7 Abstentions (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, Mme Hélène FEO)

25. **Attribution de subventions de fonctionnement aux associations sportives**

Approuve, l'attribution au titre de l'année 2025, de subventions de fonctionnement aux associations sportives pour un montant total de 505 834 €, réparties comme suit :

	Subvention 2025
Groupe 1	
Pétanque Varennoise	400 €
Avant-garde	1 580 €
Amicale Boule Gambetta	1 080 €
Compagnie d'Arc	2 050 €
Amicale Tennis de Saint-Maur	1 940 €
Association Les Bagaudes	4 480 €
Cyclotouristes Saint-Mauriens	850 €
Océanauts du Val de Marne	2 230 €
Pétanque de la Butte	980 €
SMUS Cyclotourisme	1 880 €
VGA Boules Parisiennes	270 €
VGA Boules Provençales	360 €

Groupe 2	
Djoson Taekondo club	5 420 €
VGA ÉPIS	20 960 €
VGA Sport Handicap	1 810 €
VGA Sports d'eau Bébés nageurs	2 020 €
Groupe 3	
Cercle des sports de la Marne	17 840 €
Club d'Echecs de Saint-Maur	5 360 €
Hockey Sporting Club	4 990 €
Lusitanos Saint-Maur US	38 700 €
Schelcher Aviron Club	8 380 €
Société Nautique du Tour de Marne	9 080 €
SMUS Escalade	7 210 €
SMUS Gymnastique	8 240 €
SMUS Judo	13 830 €
STELLA Handball	49 830 €
VGA Athlétisme	22 290 €
VGA Badminton	13 150 €
VGA Basket	20 400 €
VGA Boxe Anglaise	6 250 €
VGA Escrime	26 040 €
VGA Football Féminin	17 040 €
VGA Football Masculin	31 790 €
VGA Gymnastique Rythmique	6 240 €
VGA Gymnastique Sportive	18 830 €
VGA Haltérophilie	9 750 €
VGA Karaté	2 750 €
VGA natation artistique	6 330 €
VGA Natation course	12 660 €
VGA Pentathlon Moderne	5 100 €
VGA Plongeon	4 210 €
VGA Rugby	18 770 €
VGA Tennis de table	22 690 €
VGA Voile / Paddle	7 450 €
VGA Volley	19 520 €
VGA Water-polo	10 670 €
Omnisport	
SMUS	2524 €
VGA	9 610 €
Total	505 834 €

Total SMUS : 33 684 €

Total VGA : 316 960 €

Unanimité

26. **Attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre de la promotion du sport (Coupons sport)**

Attribue, au titre de l'année 2025, des subventions aux associations sportives pour un montant de 780 €, pour le financement des coupons sport, réparti comme suit :

Association / discipline	Nombre Coupons	Montant
SMUS	2	120 €
Judo	2	120 €
VGA	11	660 €
Gymnastique	1	60 €
Epis	1	60 €
Badminton	1	60 €
Volley	1	60 €
Danse	4	240 €
Muay Thai	1	60 €
Tennis de table	1	60 €
Athlétisme	1	60 €
Total général	13	780 €

Unanimité

27. **Attribution de subventions Coup de pouce, Bourse au permis et B.N.S.S.A**

APPROUVE l'attribution, dans le cadre des dispositifs Bourse au permis, Coup de pouce et BNSSA, de subventions, pour un montant total de 8718 euros, pour les projets dont la liste figure ci-après :

Unanimité

AFFAIRES CULTURELLES

28. **Approbation du projet de convention avec l'association Société des Artistes du Val-de-Marne pour son salon 2025**

Adopte le projet de convention avec l'association Société des Artistes du Val-de-Marne dans le cadre de l'organisation de son salon 2025 qui se tiendra du samedi 13 septembre au dimanche 28 septembre 2025 dans les salles d'exposition de la Maison des Arts et de la Culture - Villa Médicis.

Approuve la mise à disposition à titre gracieux de ces salles d'exposition.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Unanimité

29. **Salon des Artistes du Val-de-Marne 2025 : dotation des prix de la Ville**

Approuve la dotation globale de 600 € destinée à récompenser les lauréats du Prix de la Ville de Saint-Maur du Salon des Artistes du Val-de-Marne.

Dit que le budget correspondant est disponible sur l'exercice 2025.

Unanimité

AFFAIRES SOCIALES

30. **Demande de subvention pour surcharge foncière de la société Immobilière 3F dans le cadre d'une opération d'acquisition de 36 logements au 1 avenue Godefroy-Cavaignac**

Accorde la subvention pour surcharge foncière, d'un montant de 360 000,00 €, à la Société Immobilière 3F, dont le siège social est situé à PARIS (75013), 58 bis, rue du dessous des Berges, dans le cadre de l'opération d'acquisition-amélioration, de 36 logements, sise, 1, avenue Godefroy Cavaignac à Saint-Maur-des-Fossés.

Approuve la convention à intervenir avec Immobilière 3F, ci-annexée, dans le cadre de l'acquisition-amélioration, de 36 logements, sise, 1, avenue Godefroy Cavaignac à Saint-Maur-des-Fossés, ayant pour objet de réserver à la Commune un droit préférentiel de désignation, à compter de la première mise en location, sur 8 logements : 1 T3 PLUS, 4 T2 PLUS, 2 T2 PLAI et 1 T2 PLAI Adapté.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Dit que la dépense sera imputée à la nature 20422 (Subventions d'équipement aux personnes de droits privés - Bâtiments et installations) du budget de l'exercice 2025.

Unanimité

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

31. **Présentation du rapport d'activité 2024 relatif à l'exploitation des marchés d'approvisionnement**

Prend acte de la présentation des trois rapports du titulaire de la concession de service public pour la gestion des marchés d'approvisionnement couverts et aériens et la perception des droits de place pour l'année 2024.

Dont acte

MARCHES PUBLICS

32. **Avenant n° 5 au contrat de délégation de service public pour le stationnement payant sur voirie et hors voirie**

Approuve le projet d'avenant n° 5 au contrat de délégation de services publics pour le stationnement payant sur voirie et hors voirie.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Dit que les dépenses et les recettes afférentes seront imputées sur le budget municipal.

Majorité

40 Pour

7 Abstentions (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, Mme Hélène FEO)

33. **Rapport annuel de suivi du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)**

DONNE ACTE du rapport annuel de suivi du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables.

Dont acte

34. **Certification ISO 9001 de la direction de la commande publique : approbation du rapport d'audit**

APPROUVE le rapport d'audit AFNOR en date du 15 mai 2025 proposant que la ville soit certifiée selon la norme ISO 9001 pour ses activités relevant de la commande publique ;

DONNE ACTE du certificat ISO 9001:2015 n° 2025/113665.1 en date du 22 mai 2025.

Unanimité

COMMUNICATIONS

35. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 23 juillet 2024 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Donne acte de la communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 23 juillet 2024 (art. L2122-17, L2122-19, L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dont acte

36. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 23 juillet 2024 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Donne acte de la communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal en date du 23 juillet 2024 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dont acte

La séance est levée à 21h30.